Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID: 045-214501421-20240627-2024\_55-DI

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT du LOIRET

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES

EXTRAIT DU

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

<u>Présents</u>: Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL Madame Anne BOUQUIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Loïc CROCHET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Anab LEFFRAY, Madame Vanessa CHABOURINE.

## Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	26	23

Absents ayant donné un pouvoir: Mme Christelle TESSIER à Mme Aurore YANG, M. Jacques ABBO à Mme Marianne HUREL, M. Hervé LHOMME à M. Gérard HIUET, Mme Aline MERIAU à Mme Magali BLANLUET, Mme Solène MENNECIER à M. Bruno GODET, Mme Mariline BOUCLET à M. Philippe BAUMY, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON à Mme Vanessa CHABOURINE, Mme Marie COSTA à M. Frédéric MURA, M. Pierre HABERT à Anab LEFFRAY.

<u>Absents excusés</u>: M. Fabrice PELLETIER, M. Bruno THOMAS, M. Yann BOUGUENNEC

A été nommé secrétaire : M. Bruno GODET

Date de la convocation

21 juin 2024

Date d'affichage

21 juin 2024

Vu le Code des marchés publics ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;

Vu la délibération n°2024-025 du 21 mars 2024 qui autorise M. le Maire à lancer la consultation,

Objet de la délibération

1 Achat public

1-1 Marchés Publics

1-1-1 Délibération qui autorise
à signer les contrats

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres du 11 juin 2024 qui propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de l'entreprise API RESTAURATION CENTRE VAL DE LOIRE

2024-055 - Choix d'une entreprise pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs

le Entendu l'exposé de Madame Magali BLANLUET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des votants et une abstention (M. PETITPIERRE) :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

2

-APPROUVE le choix du prestataire « API Restauration Centre-Val de Loire » pour l'offre à la composante, pour la fourniture en liaison froide de repas pour le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs, pour un an

et publication ou notification

le 15/07/2024

renouvelable une fois,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et le charge de régler toutes les formalités administratives nécessaires.

Le secrétaire de séance Bruno GODET



Pour copie conforme, Le Maire,

Frédéric MURA